

Ville de



Blainville-sur-l'Eau

M E U R T H E - &amp; - M O S E L L E

## COMpte-REndU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 septembre 2018

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2018.

L'an deux mille dix-huit, le lundi trois septembre à partir de vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE - Sarah CONCHERI - Nadia DORÉ - Nadine GALLOIS - Jacqueline GENAY - Anne Marie FARRUDJA - Marie Louise HUSSON - Cécile LANA - Catherine MANGEOT - Monique PETITDEMANGE - Evelyne SASSETTI - Laëtitia SCHLEGEL - Magali THOMASSIN

Messieurs : Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Thierry EVA - Abdulhak EL OMARI - Hervé LAHEURTE - Olivier MARTET - Christian PILLER

Avai(en)t donné procuration :

Madame Sandra DEMOUGIN avait donné procuration à Madame Catherine MANGEOT – Madame Delphine CUDEY avait donné procuration à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Francis LARDIN avait donné procuration à Madame Sarah CONCHERI – Monsieur Paul BINDA avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER – Monsieur Michel GUTH avait donné procuration à Madame Nadia DORÉ.

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Teddy DELBE

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Madame Cécile LANA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la dernière séance au vote.

Remarque : la liste des personnes présentes est erronée et sera corrigée.

Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

Monsieur MARTET sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à ajouter 3 points à l'ordre du jour et inscrire une modification :

- Finances – Retrait de la décision en date du 21 septembre 2017 et validation des actes de gestion du Maire dans le cadre de l'optimisation des emprunts Crédit Mutuel,
- Finances – Retrait de la délibération n°2017-68 et validation des actes de gestion du Maire dans le cadre de l'optimisation des emprunts Dexia-SFIL,
- OPH – Convention de réservation de logements

- Modification de la décision modificative (point n°4).

Le conseil municipal passe au vote et valide à l'unanimité l'ajout de ces points et la modification de l'ordre du jour.

## I. Finances – Demande de subvention Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention dans le cadre du programme d'économies d'énergie des « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » du PETR du Pays du Lunévillois afin de financer le projet de rénovation de l'éclairage public.

Dans le cadre de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), le PETR s'engage à mobiliser des financements permettant de couvrir au minimum 61% de la dépense H.T. nette (après déduction des autres financements) éligible. Afin de bénéficier de cette aide, la Ville s'engage à remplacer les points d'éclairage public avant la fin d'année 2018.

Il est à noter qu'en cas de financement du PETR, la participation du Conseil Départemental sera finalement minorée à 75 € par point d'éclairage public. Monsieur le Maire expose le budget prévisionnel réactualisé pour le remplacement de 450 points d'éclairage public pour un montant de 187 500 € H.T.

FINANCEUR	MONTANT	TAUX
CD 54	33 750 €	18 %
PETR	93 788 €	50 %
SDE 54 (dans 2 ans)	20 625 €	11 %
COMMUNE	39 338 €	21 %

Monsieur le Maire indique que le marché de travaux est en ligne depuis le 31 août et ce jusqu'au 28 septembre 12h00. La prestation doit impérativement être réalisée entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre, délai de rigueur.

Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le modèle de convention annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ses annexes ainsi que toute pièce nécessaire avec le PETR du Lunévillois,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche utile à la mise en œuvre,
- Précise que les crédits seront inscrits aux budgets 2018 et suivants.

## 2. Finances – Tarifs de location des salles

Par délibération n°2016-37 en date du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de la MFC et de la Salle CABU. Ils n'ont pas évolué depuis si ce n'est la mise en place d'une tarification à l'heure récemment.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante une augmentation des tarifs forfaitaires, hors caution, de 2,37 % correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Base 2015 – Ensemble des ménages – France) de juin 2017 à juin 2018.

Juin 2017 – 101.30 publié au JO le 16/07/2017

Juin 2018 – 103.70 publié au JO le 13/07/2018

Monsieur le Maire propose également que soit réévalué annuellement le tarif de l'ensemble des locations de salle, y compris les salles louées à l'heure, à partir de septembre 2019 sur cet indice.

Après explication, le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 6 contre, valide l'augmentation du tarif des

salles conformément à la grille annexée.

### 3. Finances – Convention de remboursement de frais d'éclairage public

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention de remboursement de frais avec la Commune de Damelevières.

Situé sur le quartier des Villevières, une partie du réseau d'éclairage public de Blainville-sur-l'Eau est raccordé sur un point de livraison situé et facturé à Damelevières. La convention a pour but de répartir les frais du contrat de fourniture d'électricité au prorata du nombre de points identifiés sur la Commune.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et valide à l'unanimité la convention de remboursement de frais d'éclairage public avec la Commune de Damelevières.

### 4. Finances – Décision modificative n°1 – Budget COMMUNE

Dans le cadre du contentieux qui l'oppose à la CAFFIL-SFIL et au Crédit Mutuel et par délibération n°2018-32 en date du 12 avril 2018, le Conseil Municipal a validé la consignation des sommes visées dans les actes d'assignations envoyés aux établissements bancaires.

Afin de finaliser la mise en place des consignations, Monsieur le Maire indique la nécessité de prendre une décision modificative afin d'ajouter 2 000 € de crédits au compte d'investissement 275 – Dépôts et cautionnement versés. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un besoin supplémentaire mais d'un transfert de crédits avec le compte 1641 – Emprunts en euros.

Suite à la modification de ce point à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente ensuite les modifications dues aux consignations et arbitrages d'investissement.

Après explication, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative annexée.

### 5. Ressources Humaines – Ouverture et fermeture de postes

Lors du dernier Conseil Municipal et conformément aux prévisions ressources humaines et budgétaires, il a été décidé la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 26/35<sup>ème</sup> sur le pôle Jeunesse.

Afin de faire face au départ d'un agent contractuel sur emploi non permanent (Emploi Avenir) à la rentrée de septembre, il est nécessaire de procéder à un nouveau recrutement afin de répondre aux normes d'encadrement des accueils Brimbelle et Macaron.

Considérant le nombre important d'agents recrutés sur un statut d'emploi aidé et la difficulté récente à recruter un agent expérimenté sur un Contrat Emploi Consolidé (CEC), il est proposé la modification du tableau des effectifs ci-dessous à partir du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- Fermeture d'un poste Emploi Avenir 30/35<sup>ème</sup> ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 26/35<sup>ème</sup>.

Au regard des effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA), il est proposé les modifications du tableau des effectifs ci-dessous à partir du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- Fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Piano) 6.67/20<sup>ème</sup> ;
- Ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Piano) 9.5/20<sup>ème</sup> ;
- Fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Chant) 8.5/20<sup>ème</sup> ;
- Ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Chant) 9.5/20<sup>ème</sup> ;
- Ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Violon) 1.5/20<sup>ème</sup>.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et valide à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs.

## 6. Ressources Humaines – Modification de durée hebdomadaire de services (DHS)

Au regard des effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée de l'EMEA, il est proposé la modification de DHS ci-dessous à partir du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- Modification d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Guitare) de 7.65/20<sup>ème</sup> à 7.5/20<sup>ème</sup>.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et valide à l'unanimité la modification de Durée Hebdomadaire de Service de 7.65/20<sup>ème</sup> à 7.5/20<sup>ème</sup>.

## 7. Jeunesse – Tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs – Septembre 2018

La question des tarifs des ACM (Macaron – Brimbelle) 2018-2019 était initialement prévue lors du Conseil Municipal du 7 juin 2018 mais face au manque d'information liée à la nouvelle génération de PEDT labellisé « Plan mercredi », le point a finalement été retiré.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a bénéficié du fonds de soutien de la réforme des rythmes scolaires chaque année afin de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à raison de 90 euros par élève scolarisé, soit près de 38 000 euros annuels.

Cette aide est remise en cause pour les collectivités qui ont fait le choix de revenir à un rythme scolaire de quatre jours hebdomadaires. En parallèle, le « Plan Mercredi » prévoit une majoration du financement de la CAF de l'ordre de 0.46 euros par heure d'activité réalisée.

A l'heure actuelle, nous ne disposons pas encore d'information précise sur la situation de Blainville-sur-l'Eau. La perte du fonds de soutien pour les élèves de maternelle pourrait occasionner une baisse de financement de l'ordre de 10 000 euros annuels.

Malgré l'absence d'information, il est nécessaire de délibérer afin de mettre en place de nouveaux tarifs répondant à la nouvelle organisation horaire à partir de la rentrée de septembre 2018.

Il est précisé qu'une nouvelle grille tarifaire sera étudiée pour mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en fonction des possibilités réelles de financement. Ceux-ci n'étant pas connus à ce jour du fait de la mise en œuvre tardive du « Plan Mercredi ».

Après explication, le Conseil Municipal :

- Valide le maintien des tarifs actuels à l'unanimité,
- Adopte le tarif du TAP du mercredi matin pour les maternelles à raison d'un forfait équivalent à 3 fois le tarif horaire du TAP .

## 8. Jeunesse – Convention partenariale PEDT labellisé « Plan mercredi »

Pour faire suite au point précédent, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention partenariale avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, l'Education Nationale et la CAF afin de faire labelliser le PEDT dans le cadre du « Plan mercredi ».

Signé pour une durée de trois années scolaires à partir de la rentrée scolaire 2018-2019, le nouveau PEDT intègre notamment la nouvelle organisation sur quatre jours pour les élèves de maternelle et quatre jours et demi pour les élèves d'élémentaire.

La validation de la convention doit permettre de bénéficier d'une majoration de la prestation de service de la CAF de 0.46 euros par heure d'activité réalisée pour l'activité du mercredi en période scolaire.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et valide à l'unanimité des votants le PEDT (6 abstentions).

## 9. Urbanisme – Convention d'occupation du domaine privé communal

Lors de sa réunion le 13 juillet 2017, le Conseil Régional a approuvé le choix du groupement NGE Concessions et Altitude Infrastructure THD, comme délégataire de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau Très Haut Débit Grand Est.

Ce projet de Réseau d'Initiative Publique, baptisé LOSANGE, est mené à l'initiative de la Région Grand Est, maître d'ouvrage, en partenariat avec les Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges :

- dans une stricte complémentarité avec les déploiements des opérateurs privés ;
- dans la réutilisation maximale des infrastructures déjà présentes sur le territoire du projet.

Dans le cadre de ce projet d'investissement, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention d'occupation du domaine privé communal au profit de la société LOSANGE pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO). Son emplacement est prévu rue de l'Etang sur la parcelle cadastrée AE 257. En contrepartie, la Ville percevra une redevance annuelle de 400 euros.

A titre d'information, l'investissement total du projet est de 1 489 M€ porté à 85% par le concessionnaire privé et 15% par le secteur public dont 822 K€ par la CC3M (100 euros par prise à raccorder).

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé communal avec la société LOSANGE, et toute pièce afférente.

## 10. CC3M – Vente du foncier de la ZAE du Douaire Saint-Aignan

Par délibération n°2018-23 en date du 29 mars 2018, le Conseil Municipal a validé les modalités de transfert de la ZAE du Douaire Saint-Aignan y compris les conditions de vente du foncier. Néanmoins, il convient de prendre une délibération spécifique pour autoriser expressément le Maire à signer l'acte authentique.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un modèle de délibération proposé par l'ADM 54. Les conditions financières, précédemment validées, demeurent inchangées.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de la vente du foncier de la ZAE du Douaire Saint Aignan.

## 11. Finances – Retrait de la décision en date du 21 septembre 2017 et validation des actes de gestion du Maire dans le cadre de l'optimisation des emprunts Crédit Mutuel

Suite au déféré déposé par le Préfet de Meurthe-et-Moselle contre la décision du 21 septembre 2017 validant les actes de gestion du Maire dans le cadre de l'optimisation des emprunts Crédit Mutuel, le tribunal administratif de Nancy, en date du 19 juin 2018, a décidé d'annuler la décision.

Dans le cadre de l'optimisation des emprunts confiée par la Commune au groupe Cabinet F2E-2A Consulting, le Conseil Municipal avait donné délégation au Maire pour la gestion des emprunts dans le cadre de l'optimisation dans la limite de 3 millions d'euros. La décision annulée excède la stricte réalisation d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts en cours pour lesquelles Monsieur le Maire avait délégation.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider toutes les actions suivantes qu'il a entreprises pour le bien de la Commune afin de sauvegarder l'intérêt des contribuables :

I. Validation des courriers (mise en demeure, résolution, information) et propos qui ont été émises à ce sujet :

- Courriers au Préfet
- Courriers à la chambre régionale des comptes
- Courriers au Crédit Mutuel

2. Validation du capital restant dû au Crédit Mutuel réparti comme suit :

- Prêt n°04400 00020090801 : le capital restant dû s'élève à 252 425.32 euros
- Prêt n°04400 00020090802 : le capital restant dû s'élève à 223 486.23 euros
- Prêt n°00160 000609693302 : le capital restant dû s'élève à 473 457.91 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Décide le retrait de la décision du 21 septembre 2017 ;
- Valide l'ensemble des courriers et propos qui ont fait l'objet de l'optimisation ;
- Valide la résolution des contrats de prêt n°04400 00020090801, n°04400 00020090802 et n°00160 000609693302 ;
- Valide le capital restant dû sur les prêts Crédit Mutuel comme indiqué ci-dessus.

## 12. Finances – Retrait de la délibération n°2017-68 et validation des actes de gestion du Maire dans le cadre de l'optimisation des emprunts Dexia-SFIL.

Suite au déferé déposé par le Préfet de Meurthe-et-Moselle contre la délibération n°2017-68 du 11 septembre 2017 validant les actes de gestion du Maire dans le cadre de l'optimisation des emprunts, le tribunal administratif de Nancy, en date du 19 juin 2018, a décidé d'annuler la délibération en tant qu'elle prescrit au comptable de verser le solde de tout compte à la société Dexia-SFIL.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les actions validées et entreprises dans le cadre de la délibération précitée pour le bien de la Commune afin de sauvegarder l'intérêt des contribuables :

1. Validation des courriers (mise en demeure, résolution, information) et propos qui ont été émises à ce sujet :

- Courriers au Préfet
- Courriers à la chambre régionale des comptes
- Courriers à Dexia-SFIL

2. Validation du solde tout compte à payer à la SFIL et réparti comme suit :

- Prêt n°MIN228518EUR1 : le capital restant dû s'élève à 21 207.70 euros
- Prêt n°MIN228518EUR2 : le capital restant dû s'élève à 161 557.53 euros
- Prêt n°MIN228518EUR3 : le capital restant dû s'élève à 22 597.52 euros
- Prêt n°MON261754EUR/0278274 : le capital restant dû s'élève à 226 075.14 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Décide le retrait de la délibération n°2017-68 du 11 septembre 2017 en tant qu'elle prescrit au comptable de verser le solde de tout compte ;
- Maintien la validation de l'ensemble des courriers et propos qui ont fait l'objet de l'optimisation ;
- Maintien la résolution des contrats de prêt n°MIN228518EUR et n°MON261754EUR ;
- Maintien la validation du remboursement du solde de tout compte à Dexia-SFIL comme calculé par le Cabinet F2E-2A.

## 13. OPH – Convention de réservation de logements

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer une convention de réservation de logements avec l'OPH de Lunéville à Baccarat.

Après explication, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'OPH ainsi que toute pièce afférente.

#### 14. Informations et questions diverses

✓ Remerciements :

Remerciements de l'enseignante pour les investissements réalisés par la Commune dans le cadre de la création d'une classe ULIS à l'école Jules Ferry.

✓ Animations :

Le 09 septembre : cérémonie patriotique

Le 16 septembre : cérémonie patriotique

Le 22 septembre : 10h45 parvis médiathèque visite guidée du centre ancien

Le 23 septembre : vente de livres et revues de la médiathèque municipale sur le parvis

Le 26 septembre : ateliers jeux vidéos

Le 12 septembre : réouverture de la ludothèque (nouveaux horaires : ouverture mercredi en journée et samedi après-midi)

Concours de livres illustrés pendant le mois de septembre à la médiathèque.

Animations associations :

Les 08 et 09 septembre : Téléthon de l'association la Blainvilloise - salle Léo Lagrange

Le 15 septembre : marché découverte du terroir - Place de Lorraine de 10h à 13h.

Comité des fêtes :

Le 09 septembre : course de caisses à savons

Le 22 septembre : soirée Chippendales à la MFC

Le 30 septembre : brocante des couturières.

✓ Informations:

Le 27 septembre: reprise de l'atelier art floral à la MFC

Le 04 septembre : reprise de l'activité scrabble

Le 12 septembre : reprise du repas Temps Libre.

Le 28 septembre : conférence organisée par l'association contre l'algie vasculaire de la face et le CCAS à 20h30 en Mairie (salle des Mariages).

Séance levée à 21h45.



L'Adjoint délégué  
**Alain COLLET**